

Au conseil municipal de BEURRIERES

VOIRIE COMMUNALE ET COLUMBARIUM

Vendredi 20 novembre, en soirée, les membres du Conseil municipal et du CCAS de BEURRIERES se sont réunis en séance ordinaire et plusieurs points ont été abordés :

Voirie communale : certains chemins ruraux, aménagés lors des travaux de remembrements, peuvent être classés désormais en chemins communaux, ce qui permettrait d'obtenir des aides pour les gros travaux les concernant. La longueur estimée est d'environ 8 km. Une démarche va être menée pour obtenir ce classement.

Des travaux de restauration (réfection de fossés, enrochement, apport de matériaux sont envisagés sur plusieurs chemins, au Beilloux, à Choupeyres, Sails et de Beurrières à Chaumont.

Columbarium : le choix du columbarium a été arrêté : le module retenu sera pour 12 familles. Y sera associé un jardin du souvenir. Le coût estimé est d'environ 10.000 € HT. Cet espace cinéraire sera installé dans la partie supérieure du champ commun actuel.

Assainissement : Les travaux de la 2^{ème} tranche, concernant la partie haute de Choupeyres et le Beilloux, devraient débiter à la mi-décembre. La municipalité attend les devis d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques concernant la partie haute de Choupeyres avant de pouvoir décider de leur réalisation.

Le SIEG prendra en charge une partie de l'enfouissement des lignes électriques dans le cadre du changement du transformateur de Choupeyres .

Pour la station de Beurrières, des problèmes proviennent d'un afflux massif d'eaux parasites qui nuisent au bon fonctionnement de cette station. Un dossier de demande de subvention va être déposé pour faire tout d'abord un diagnostic de l'état du réseau. Celui-ci permettra de déceler les anomalies auxquelles il faudra remédier avant d'envisager la rénovation de certains filtres à la station.

Certificat d'urbanisme : un avis favorable pour un terrain situé dans le village de Chavagnat ; un avis défavorable pour un autre situé à l'écart du village de Choupeyres.

Déclassement du domaine public : le Conseil municipal a donné son accord pour 3 dossiers sur 4 concernant le déclassement du domaine public près de maisons individuelles à Choupeyres. Les personnes concernées seront informées du coût de l'opération avant lancement de l'enquête publique.

Mission ATESAT : le CM donne son accord pour reconduire le principe des missions d'aide accordées à la commune par les services de la DDEA (qui devient DDT : Direction Départementale des Territoires) notamment dans le domaine de la voirie.

Statuts CCPA : le CM approuve la modification des statuts liés à la compétence de la CCPA en matière de voirie forestière d'intérêt communautaire.

Réformes territoriales et de la taxe professionnelle : lecture du message du ministre de l'Intérieur et délibération de soutien au Conseil Général pour le maintien de la clause de compétence générale et de l'autonomie fiscale et financière des départements.

Cadeau de fin d'année : il sera distribué pour Noël aux personnes de 70 ans et plus ainsi qu'à leurs conjoints.